



Consumer and
Corporate Affairs Canada
Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada
Métrieologie légale

APPROVAL No - N° D'APPROBATION

S.WA-3314

NOV 24 1986

NOTICE OF APPROVAL

AVIS D'APPROBATION

Issued by statutory authority of
the Minister of Consumer and Corporate
Affairs under application by:

Accordée en vertu du pouvoir sta-
tutaire du Ministre de Consommation et
Corporations à la demande de:

Wellfab Industries Canada Ltd.
12900 boul. Métropolitain est.
MONTREAL, Québec
H1A 4A7

for the following devices:

pour les appareils suivants:

DEVICE TYPE /
TYPE D'APPAREIL:

MANUFACTURER /
FABRICANT:

Fully electronic portable hopper scale/
Trémie de pesage mobile, entièrement
électronique.

Wellfab Industries
Canada Ltd.

MODEL DESIGNATIONS /
DÉSIGNATIONS DES MODÈLES:

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /
CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

SEB-75

150 000 lb x 20 lb or/ou
68 000 kg x 10 kg

R.S.C.

NOTE: This approval applies only to
devices, the design, composition,
construction and performance of which
are, in every material respect,
identical to that described in the
information submitted and are typified
by the sample(s) submitted by the
applicant for evaluation for approval
in accordance with sections 14 and 15
of the Weights and Measures Regula-
tions. The following is a summary of
salient features only.

REMARQUE: La présente approbation ne
vise que les appareils dont la concep-
tion, la composition, la construction
et le rendement sont identiques, en
tout point, à ceux qui sont décrits
dans la documentation reçue et pour
lesquels des échantillons représenta-
tifs ont été fournis par le requérant
aux fins d'évaluation, conformément aux
articles 14 et 15 du Règlement sur les
poids et mesures. Ce qui suit est une
brève description de leurs principales
caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

This is a fully electronic portable hopper scale designed for use with a portable asphalt plant. The scale is built on a low bed truck trailer, it consists of a hopper mounted on a frame that can be collapsed for transport. When in operation a conveyor belt elevates product to the hopper.

The digital indicator will be set at zero with the hopper empty. To receive material, a truck will drive under the hopper. With the hopper loaded, the operator will press the tare button on the front of the indicator to set the reading at zero. The operator will then open the hopper to deliver the desired weight. The weight indicator will indicate a negative weight corresponding to the material being removed from the hopper. When the desired weight is reached, the operator closes the hopper gate and prints a ticket showing the weight of the material delivered. The weight shown on the ticket will have a minus (-) sign.

Load Cells: Toledo model 934 Cap Check or equivalent, 50,000 lb. capacity one located on each corner.

This Notice of Approval supersedes Notice of Temporary Approval S.WA-T309.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Il s'agit d'une trémie de pesage, mobile et entièrement électronique, conçue pour être utilisée avec de l'équipement mobile pour la fabrication du bitume. L'appareil de pesage, construit à même une remorque de camion à plate-forme basse, consiste en une trémie fixée à un bâti qui peut être rabattu aux fins de transport. Lorsque l'ensemble est actionné, le produit est amené jusqu'à la trémie au moyen d'une courroie transporteuse.

L'indicateur numérique est remis à zéro lorsque la trémie est vide. Un camion est amené sous la trémie pour recevoir le produit. Une fois que la trémie est pleine, l'opérateur appuie sur la touche de tare qui se trouve sur le panneau avant de l'indicateur afin de mettre l'affichage à zéro. Il commande ensuite l'ouverture de la trémie afin de permettre la livraison de la quantité de produit désirée. L'indicateur de poids affiche alors une valeur négative correspondant au poids du produit quittant la trémie. Une fois que la quantité de produit désirée a été livrée, l'opérateur commande la fermeture de la vanne de la trémie et l'impression d'un ticket indiquant le poids du produit livré. Le poids imprimé sur le ticket est précédé du signe moins (-).

Cellules de pesage: Cap Check, modèle 934, de Toledo, ou l'équivalent, ayant une capacité de 50 000 lb, située à chaque coin.

Le présent avis d'approbation remplace l'avis d'approbation temporaire S.WA-T309.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein having been evaluated in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, approval is hereby granted pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, and certification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types d'appareils identifiés ci-dessus ayant fait l'objet d'une évaluation aux fins d'approbation conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, une approbation est accordée par les présentes en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, et doivent être certifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement.

W.R. Virtue

Chief
Legal Metrology Laboratories

Chef
Laboratoires de la Métrologie légale

FILE/Dossier: 06922-W349
PROJECT/Projet: AP-ML-86-0097

NOV 24 1986